

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 01/07/20

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 21 janvier 2020*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le mardi 21 janvier 2020 à 18h35, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Monsieur Christian LE ROUX, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO DI BORGO.

Étaient absents et excusés :

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Madame Josiane GAUDE.
Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX ayant donné pouvoir à Madame Marguerite CHEVREUL.
Madame Philippine HUBIN ayant donné pouvoir à Monsieur Yves POZZO DI BORGO.
Monsieur Marc LAROCK ayant donné pouvoir à Madame Rachida DATI.

Était absente :

Madame Emmanuelle DAUVERGNE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Madame le Maire informe avoir reçu un pouvoir de Philippine HUBIN pour Yves POZZO DI BORGO, de Laurence AMAND pour Josiane GAUDE, de Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX pour Marguerite CHEVREUL et de Marc LAROCK qui lui a donné son pouvoir.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2020 001

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire propose de désigner comme secrétaire de séance Olivier LE QUÉRÉ et Nathalie BADIER, comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 001.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019. 07 2020 002

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que le procès-verbal du 25 novembre 2019 a été transmis aux élus. Il n'y a pas d'observation.

Le procès-verbal est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 002.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Communication sur la convention avec « le jardin partagé du square des Missions Étrangères » pour la mise à disposition d'un terrain à usage de partage situé au 105, rue du Bac (7^e). Financement de travaux. 2019 DEVE 168

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une communication sur la convention avec le jardin partagé du square des Missions Étrangères pour la mise à disposition d'un terrain à usage de partage situé au 105, rue du Bac.

Monsieur René-François BERNARD ajoute que cette délibération permet de procéder à une régularisation, et d'autoriser Madame le Maire à signer une convention et de faire réaliser des travaux à hauteur de 5 000 €.

Madame le Maire indique que cela permet d'avoir 5 000 € de la Ville pour ce projet.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DEVE 168.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

4 - Communication sur la convention avec « le jardin partagé du square des Missions Étrangères" pour la mise à disposition d'un terrain à usage de partage situé au 105, rue du Bac (7^e). Financement de travaux. 07 2020 003

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit de régularisations.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 003.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

5 - Autorisation de financement de travaux pour des jardins partagés dans les 7^e et 11^e arrondissements. Signature d'un protocole d'accord et d'une CODP pour des jardins partagés dans le 3^e arrondissement. 2020 DEVE 11

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique qu'il s'agit de l'autorisation de financement de travaux pour les jardins partagés.

Elle précise que les trois délibérations concernent les travaux, la convention et le financement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DEVE 11.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 - Collèges publics parisiens. Dotations de fonctionnement (42 267 euros), subventions d'équipement (2 751 580 euros), subventions « Tous mobilisés » (501 050 euros), subventions travaux (449 575 euros). 2020 DASCO 6

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire informe que le point 6 concerne six collèges parisiens, et que les dotations se déclinent en trois rubriques : dotations de fonctionnement, subventions d'équipement et subventions « Tous mobilisés ».

Elle précise que le collège Jules Romains est concerné est dans le 7^e. L'établissement recevra 12 582 € au titre de la dotation complémentaire de fonctionnement des travaux d'élagage d'arbres, 29 600 € au titre du plan d'équipement pour améliorer notamment l'équipement extérieur, l'équipement de l'administration, puis 3 858 € pour la subvention pour travaux d'entretien de l'ascenseur.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DASCO 6.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

7 - Demande de classement à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites d'Ile-de-France d'un tableau de Lubin BAUGIN, « La Vierge à l'Enfant » avec Saint Jean-Baptiste et Sainte-Geneviève. 2020 DAC 687

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une demande de classement à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites d'Ile-de-France d'un tableau de Lubin BAUGIN, « La Vierge à l'Enfant » avec Saint Jean-Baptiste et Sainte-Geneviève.

Elle explique que cette délibération permet de valoriser le patrimoine conformément aux priorités de l'arrondissement.

Madame le Maire précise qu'il s'agit de classer une peinture à huile du XVIII^e siècle, réalisée par le maître Lubin BAUGIN, qui est actuellement conservée dans la sacristie de l'église Saint François-Xavier.

Madame le Maire indique qu'une fois l'accord du Conseil d'Arrondissement donné, le dossier de classement sera présenté à la Commission Régionale du Patrimoine des Sites d'Ile-de-France.

Madame le Maire demande s'il n'y a pas d'observation particulière et passe au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DAC 687.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

8 - Subventions (2 300 euros) à 2 associations sportives locales (7^e). 2020 DJS 7

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que cette délibération permet d'attribuer une subvention de 2 300 € à deux associations locales du 7^e arrondissement : l'Association Sportive du collège Jules Romains, présidée par Philippe CABRIE-RAMBOUZE, pour 1 500 €, et Carte Blanche, présidée par Romain BERNARD, pour 800 €.

Madame le Maire demande s'il n'y a pas d'observation et propose de passer au vote.

Le point est adopté.

Christophe POISSON souhaite saluer l'action de l'association Carte Blanche. Il souligne que quelques mois auparavant, l'association a permis à des enfants du 7^e arrondissement de rencontrer Rudy GOBERT, un basketteur international, durant une après-midi au gymnase Cler.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DJS 7.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 - Subventions (226 900 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 10 associations sportives locales (1^{er}, 2^e, 6^e, 7^e, 9^e, 10^e). 2020 DJS 60

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que cette délibération permet d'attribuer des subventions à l'association sportive du Bon Conseil Multisport, pour 7 500 € et l'Entente Sportive Petits Anges 7^e dans le football, pour 20 000 €.

Christophe POISSON indique que l'association Bon Conseil Multisport a été sanctionnée pour sa gestion dans un premier temps. Il précise qu'avant d'atteindre une situation financière viable, l'association du Bon Conseil Multisport se trouvait dans une situation financière dégradée en raison de la suppression des subventions.

Il ajoute que l'action de Madame le Maire a permis à l'association du Bon Conseil Multisport de rencontrer l'ensemble des intervenants lui permettant d'obtenir les moyens de ses ambitions pour cet exercice.

Madame le Maire met la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DJS 60.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire annonce la fin de la séance et précise que ce conseil d'Arrondissement est le dernier de cette mandature. Elle ajoute que la volonté de l'équipe du 7^e de changer et d'améliorer le cadre de vie a permis de résister à des volontés de dégradation.

Madame le Maire remercie chaleureusement chacun des membres du Conseil d'Arrondissement présent ce soir, y compris l'administration.

Madame le Maire annonce les événements. Le 5 février, à 19h30 se tiendra à la Mairie une réunion publique pour informer les riverains au sujet du calendrier et du chantier de la Pagode. Ensuite, le samedi 25 janvier aura lieu le Salon du Livre à la Mairie de 14h00 à 18h00. Jeudi 30 janvier à 19h00, un concert du conservatoire est organisé dans la salle des Fêtes. La Chandeleur aura lieu le 3 février à 14h30. Ensuite, le 6 février, une réunion d'information sur les allergies en ville se tiendra dans la salle des Fêtes. Le 25 février à 18h30, une conférence se tiendra sur la sensibilisation au cancer du côlon en 2020, dispensée par des professeurs émérites.

Enfin, le jeudi 5 mars à l'occasion de la Journée Internationale de la femme, l'artiste Sonia DELAUNAY donnera une conférence à 19H00. Le 9 mars à 18h30, le film « Une femme d'exception » sera projeté.

Yves POZZO DI BORGO rappelle qu'il a vu se dérouler la mandature de Martine AURILLAC, Michel DUMONT, et, depuis deux mandatures, Rachida DATI. Il constate que derrière toutes les différences politiques, une chose est commune à tous : l'amour de Paris, l'attachement au 7^e arrondissement.

Cependant, la répartition des compétences à Paris lui semble déséquilibrée. Les mairies d'arrondissement font la plus grande partie du travail mais n'ont que peu de pouvoir, alors qu'elles sont le point central de la démocratie à Paris. Le plus surprenant c'est que jamais le Maire ou la Maire de Paris n'est présent lors d'un Conseil d'Arrondissement - on ne le voit qu'au cours des mariages.

Madame le Maire juge que sous cette dernière mandature, le Conseil de Paris s'est déprécié, la gouvernance de Paris est devenue, ou une chambre d'enregistrement, ou une chambre militante. Certains débats durent des heures, voire des jours, pour faire voter un vœu qui n'apparaîtra jamais, et n'aura aucun effet sur la vie des Parisiens.

La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance



Olivier LE QUÉRÉ

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI